

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2018/06/26-19

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu la circulaire DGAFP FP/4 n° 1931 / DB-2 n° 256 du 15 juin 1998,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'avis du conseil de gestion du SCASC en date du 22 juin 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Création de prestation pour les enfants handicapés

Le conseil d'administration approuve la création de prestation au profit les enfants handicapés des personnels de l'université, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 26 juin 2018



Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université